

**Membres présents :**

Robert SAUTEREL (Bazoches), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET Christian PAUL, Jean Pierre LACROIX (Lormes), , Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Dominique MADJANSKI (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT, Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Michel NICOT (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Patrice COLOMB (Empury), Jean MORIN, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), Odile RAPPENEAU (St André), THEVENIN Maurice (Pouques Lormes)

Procurations :

M Jean Marie DESVEAUX à M. THEVENIN

Excusés :

Christelle JEANNIN (St Martin du Puy), Michel PETETIN (Bazoches), Bernard PLEUTIN (Empury), Fabien BUSSY (Dun-les-Places), GRANGER Daniel (St André en Morvan)

Monsieur le Président commence par excuser Michel PETETIN qui ne pourra être présent pour ce Conseil Communautaire. Il rappelle que les dossiers touristiques qui vont être évoqués lors de ce conseil communautaire ont bien avancé notamment grâce à son appui. Il en profite pour remercier tous les vices Président pour leur implication au sein de la CCPM.

Compte tenu du fait que Monsieur Jean Pierre Lacroix doit quitter la réunion plus tôt, Monsieur le Président propose de commencer par le sujet sur lequel il a travaillé depuis plusieurs mois : l'étang du goulot.

**Etang du Goulot :**

Depuis plusieurs dizaines d'années, l'étang du Goulot accueille régulièrement les habitants de Lormes, et ceux du canton en général pour marcher, se distraire, et bien sur les touristes. Le camping est classé trois étoiles actuellement. Il s'agit de ne pas perdre ce classement en réalisant quelques travaux d'aménagement. Nous avons inscrit ce dossier dans le programme du PER, nous devons déposer un dossier complet avant juin 2009. Il s'agit de savoir qui prendra la compétence de l'aménagement dans ce dossier. Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a la compétence « aménagement touristique ». C'est donc elle qui devrait porter les aménagements, mais cela devra être débattu sur les modalités. Il propose avant de prendre la décision finale de réaliser deux études : une étude architecturale qui posera les premiers aménagements à réaliser et qui les chiffrera, une étude économique qui évaluera la faisabilité de ce projet.

L'assemblée valide cette proposition.

Monsieur Lacroix, conseiller communautaire explique le projet. L'évolution de l'étang du goulot est nécessaire est attendue, des études copieuses et sérieuses ont été menées, il faut les examiner de très près. Le choix qui semble être fait est celui de la qualité des aménagements (loisirs, famille, tourisme, nature).

La première phase comprendra tout ce qui touche au tour de l'étang, le théâtre de verdure, la qualité de l'eau, les terrains de jeux.

La base de Canoë doit être reconstruite, le golf doit être refait. Le camping doit être modernisé, la clientèle actuelle vient de loin, le camping de Lormes est présent dans les guides hollandais. Des chalets peuvent être mis en place pour un maximum de 6 à 8 chalets. Nous pouvons alors penser à des investisseurs privés pour mettre en place ce dernier point. L'évaluation des domaines à été réalisée, la commune de Lormes prendrait en charge l'achat des terrains.

Deux phases de travaux seront proposées :

Phase 1 :

- Tour de l'étang (parcours santé, berge des pêcheurs)
- Aménagement des plages
- Rénovation des toilettes
- Mini-golf et terrains de jeux (dont éclairage)
- Reconstruction d'un local canoë-kayak
- Théâtre de plein air
- Réaménagement du camping (accueil, sanitaires et restauration)
- Aménagement d'un site camping-car

Phase 2 :

Création de 6 à 8 chalets (dont réseaux et parkings).

Débat :

On a tous conscience que c'est un site très couru. Le Président propose d'attendre les résultats de l'étude.

Il propose également d'inclure plusieurs conseillers communautaires aux réunions de préparation de cette opération. Les élus qui se proposent sont : Maurice THEVENIN, Patrice GRIMARDIAS, Jean MORIN.

Deux contrats doivent être engagés (un avec un architecte, un avec un gestionnaire d'un site de plein air qui fera l'étude économique). Ces deux études ne devraient pas coûter plus que quelques milliers d'euros.

Ce qu'il reste à définir de manière précise ce sont les subventions publiques. Si la Communauté de Communes porte le projet, les loyers seront perçus par la Communauté de Communes.

### **Analyse financière (grandes lignes) :**

Nous avons en section de fonctionnement un budget qui s'équilibre à 1 500 000 €.

Sans compter les subventions publiques, nous pouvons investir chaque année 70 000 €. L'idéal serait d'investir ces sommes dans des projets qui rapportent des loyers, parce qu'elle ne nous permet pas d'avoir de la marge. L'impact du domaine de Velotte sur nos emprunts est conséquent. Le domaine représente 70 000 € d'endettement par an pour la CCPM. Si nous vendons Velotte, ces 70 000 € viendraient alimenter notre capacité d'investissement, l'augmentant de cette somme. 140 000 € seraient donc disponibles pour mener des projets que nous pourrions totalement autofinancer. Une telle somme nous permettrait d'être un peu plus confortables dans nos finances, et de contribuer à financer des projets tels que le SPANC. Cela serait bénéfique également pour les usagers, cela pourrait permettre de faire baisser la redevance qu'ils auraient à payer.

Pour le moment, les loyers que nous percevons sont faibles par rapport à ce que nous investissons. Cela est visible notamment avec le domaine de Velotte, il nous coûte beaucoup plus que ce qu'il nous rapporte. 70 000 € d'endettement par an et le loyer que nous percevons des actuels gestionnaires et simplement de 6 000 €. La possibilité d'une vente est possible cette année, nous avons un contact sérieux, mais la vente dépend toujours de variables que nous ne sommes pas en capacité de contrôler (nous pensons aux prêts éventuels que pourraient réaliser les acheteurs, subventions publiques etc...). Pour le moment nous pouvons espérer de vendre avec de la création d'emplois à la clé.

## **Grandes lignes du débat d'orientations budgétaires :**

En dépense de fonctionnement :

- Les frais de personnels ont diminué, nous avons changé l'organisation du personnel.
- Nous avons voulu augmenter la part des transports scolaires, nous avons eu en 2008 des difficultés à payer en temps et en heure les factures parce que nous n'avions plus d'argent inscrit au chapitre, et que nous avons du rembourser des factures datant de 2007. Nous espérons ne pas reproduire cela en 2009.
- Pour les subventions aux associations : deux manifestations qui avaient eu lieu en 2008 n'auront pas lieu en 2009. Cependant il nous faut prendre en compte deux nouvelles manifestations : le festival de poésie de Bazoches et une subvention pour le rallye de la cure. Globalement, nous n'augmenterons pas ce poste de dépense en 2009, sauf bien entendu si de nouvelles associations se manifestent, et que leurs demandes sont légitimes.

En recette de fonctionnement :

- Des nouvelles subventions ont été inscrites comme celle de l'appel à projet au massif central. Il s'agit de valoriser du travail qui déjà réalisé par Vincent Becerra sur l'accueil à de nouvelles populations. Cela générera des recettes de l'ordre de 10 000 €.
- Dans les loyers que nous percevons, ils sont calculés à la hausse, notamment grâce aux futures locations des locaux de la mission numérique.

En investissement :

Les opérations à inscrire :

- Villages Avenir
- Travaux complémentaires à Slide Control
- Travaux complémentaires à la boulangerie de Dun les Places
- Travaux Maison Médicale (on ne maîtrise pas tout à fait le calendrier)
- Il faut réserver des crédits dans le cadre du plan de revitalisation de Château Chinon, notamment sur tout l'aspect numérique. Nous pourrions avoir deux fois 15 000 €, il faut voir comment on intègre à ce projet numérique le travail de Dussolle sur la Maison de la Mémoire.

Budget des Ordures Ménagères :

Tous les ans, c'est un peu dur, il faut arrêter de payer les factures courant novembre.

La TGAP (taxe sur les activités polluantes) va augmenter de 10%, notamment à cause de notre méthode de traitement, l'incinération est préférée à l'enfouissement.

Sur le personnel, nous rembourserons à M BEAUCHET son salaire que nous avons réglé en demi traitement jusqu'alors parce qu'il était en maladie ordinaire, nous devons le régulariser en plein traitement parce qu'il a été placé en congé longue maladie. Nous serons remboursés par notre assureur.

Nous avons un net excédent en section d'investissement, nous pouvons penser à l'achat d'un nouveau camion, à des opérations de types achat de composteurs de jardin...

Sur l'ambassadeur du tri : le SIEEEN portera l'embauche de l'ambassadeur, il sera partagé sur quatre collectivités. Nous devons payer au SIEEEN l'équivalent de 1.55 € par habitant.

Le Président rappelle qu'il n'y a pas de risque sur le fait que le SIEEEN enlève les ambassadeurs de notre territoire, au contraire, c'est un échange gagnant-gagnant. Si nous améliorons notre tri, cela arrange le SIEEEN, et nous aussi.

## **Villages Avenir :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 26 mai 2008 le conseil communautaire avait autorisé le lancement de la consultation pour l'étude Villages Avenir. Le 22 décembre 2008, la Communauté de Communes procédait à la publication de l'appel à concurrence. Suite à celui-ci, cinq cabinets d'études ont répondu à cette offre. La séance d'ouverture des plis a eu lieu le 29 janvier 2009 à 18h. Les membres de la commission d'appel d'offres ont unanimement pré-selectionné deux cabinets d'études dont ils ont estimé les propositions pertinentes.

Le Président de la Communauté de Communes propose que soient rencontrés les cabinets d'études dénommés CDHU et ABw et qu'à la suite de cette rencontre soit délégué au bureau communautaire le choix final de recrutement.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette décision. Il autorise également le Président à faire la demande de subvention.

## **Parcours écopagayeur :**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le projet écopagayeur touche à sa fin. Les audio-guides sont en service. Il s'agit maintenant de répartir avec les partenaires les tâches que chacun devra assumer. Il propose à cette occasion de signer la convention entre la Communauté de Communes des Portes du Morvan, l'association ACTIVITAL et le Comité Régional de Bourgogne de Canoe Kayak. Il propose également de rencontrer tous les partenaires pour mettre bien au clair les rôles avant de la signer.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition

## **Syndicat d'initiative de Dun les Places**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'Association Morvan Tourisme a décidé de recruter un salarié pour développer et promouvoir l'activité, M. Brochet, son Président, a demandé à la Communauté de Communes de louer le SI de Dun afin d'y implanter son siège social (après accord de l'Office de Tourisme, du Parc en relation avec l'Association du SI de Dun et la Mairie de Dun les Places).

L'Office de Tourisme et l'Association mutualiseront le personnel : la personne à Dun les Places ainsi recrutée effectuera également l'accueil des touristes de juin à fin août. Il est convenu que l'association libère les locaux une fois que le début des travaux commencent.

Monsieur le Président propose que soit accepté ce fonctionnement provisoire, et qu'il lui soit délégué le soin d'établir et de signer la convention de mise à disposition des locaux.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition

## **Piste de VTT**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'une visite a été réalisée par deux professionnels du VTT à la forêt domaniale de Breuil afin de nous aider à réaliser le cahier des charges pour la création de deux pistes.

Monsieur le Président propose que soient pris en charge les frais de mission (kilomètres et restauration) de ces deux personnes sur présentation d'une note de frais.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition

## **Réfection du Chemin de Chaumeçon**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que nous avons les crédits pour effectuer des travaux de d'aménagement de moins de 4 000 € aux abords du pont des bruyères. Il propose que soit effectué un devis et que le Conseil Communautaire l'autorise à signer ces devis.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition

## **Règlement signalétique**

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'un règlement signalétique sera mis en place afin de faciliter les procédures de commandes de panneaux de signalisation touristique. Suite à la lecture de ce règlement, le Président propose qu'il soit adopté.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition

## **Convention avec l'école de musique**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que chaque année une convention est signée avec l'école de musique pour l'enseignement musical qu'ils prodiguent aux élèves des écoles et des collèges du canton.

Le Président propose de signer la convention pour l'année 2008-2009, mais avant il souhaite avoir de plus amples informations sur le fonctionnement de cette association et sur les actions concrètes qui sont menées sur le canton.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition.

## **Convention avec le chantier d'insertion**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que chaque année une convention est signée avec le chantier d'insertion pour la réalisation de petits travaux d'entretien sur les 10 communes du canton.

Le Président propose de signer la convention pour l'année 2008-2009.

L'assemblée à l'unanimité adopte cette proposition.

## **Adhésion à l'appel à projets construction d' une offre qualifiée pour le massif central**

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire du projet intitulé « Construction d'une Offre qualifiée sur le massif central ». Deux communautés de communes, « les Portes du Morvan » et « les Grands lacs du Morvan », ont décidé de déposer un dossier de candidature commun pour cet appel à projet.

Il va dans le sens de notre stratégie de développement. Il représente une opportunité de se doter moyens humains et de professionnaliser notre action, notamment par les échanges de pratiques, d'expériences voire par la mise œuvre d'actions innovantes à l'échelle Massif Central.

Suite à la présentation du plan de financement, l'assemblée adopte à l'unanimité cette proposition.

## **Information des habitants pour les ordures ménagères.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire que nous avons des difficultés à informer les habitants des différents changements de tournées lorsqu'elles sont inattendues. Deux devis ont été demandés aux prestataires de services qui effectuent l'appel des habitants. Lorsqu'une tournée sera changée, les habitants qui le souhaitent pourront être informés de manière rapide.

Le président propose que soit accepté le devis mieux disant, c'est à dire celui de l'entreprise CEDRALIS si toutefois ce service intéressait plusieurs centaines de personnes.

Il est aussi annoncé que les messages qui pourront être diffusés seraient d'ordre plus large que les ordures ménagères. Ils pourraient concerner des phénomènes plus larges pour annoncer des problèmes d'ordre climatiques, des alertes etc...

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Heures supplémentaires d'Agnès HENRY**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'en début d'année 2009, le secrétariat était en effectif réduit à la Communauté de Communes des Portes du Morvan, Agnès HENRY a effectué une permanence qui est évalué à 20H de travail supplémentaire.

Monsieur le Président propose que lui soient rémunérées 20 heures de travail.

L'assemblée adopte cette proposition.

### **Agent Claude BEAUCHET**

Monsieur le Président rappelle que l'agent Claude BEAUCHET est en congé maladie depuis le 29 mai 2007. Le comité Médical départemental s'est réuni le 04 décembre 2008 et a décidé de placer l'agent BEAUCHET en congé maladie de longue durée alors qu'il était jusqu'à présent en maladie ordinaire. Cela lui donne droit à percevoir, de manière rétroactive son salaire en plein traitement alors qu'il avait été payé jusqu'alors en demi-traitement (le congé maladie ordinaire excédant 90 jours).

Monsieur le Président propose que lui soient remboursées les sommes dues de manière rapide.

L'assemblée adopte cette proposition.

### **Agent BUGNON David**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que nous avons remplacé l'agent BEAUCHET, en congé maladie, par l'agent David BUGNON en contrat de durée déterminée. Il propose, compte tenu de la qualité du travail effectué par David BUGNON de l'employer en tant que statutaire à la Communauté de Communes des Portes du Morvan.

L'assemblée adopte cette proposition.

### **Recrutement d'une stagiaire**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une stagiaire pourrait être recrutée à partir du mois de mars 2008. Son sujet de stage serait le suivant : « Analyse des retombées économiques et sociales de la politique culturelle et touristique locale »

Le Président propose de la rémunérer comme suit :

- prise en charge de son logement : 306.50 €/mois
- indemnisation à hauteur de 180 €/mois

L'assemblée adopte cette proposition.

### **Pays Nivernais Morvan :**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que nous nous sommes engagés à payer la cotisation à la Mission Locale Pays Nivernais Morvan à partir de l'année 2007.

Nous n'avons toujours pas réglé à ce jour la cotisation que nous devons. Le Président propose de régulariser cette situation.

L'assemblée adopte cette proposition.

### **Contrat de maintenance :**

La Communauté de Communes a depuis quelques mois adopté de fonctionner avec une imprimante gérée par la société ACTIPRINT. Nous devons signer le contrat de maintenance.

L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité.

### **Choix d'un terrain pour implanter le local de stockage du camion :**

M. GRIMARDIAS rappelle que le camion de la Communauté de Communes est toujours dans les locaux de la Mairie de Lormes. Cette situation ne peut pas perdurer, il faut que nous trouvions un terrain rapidement.

M Grimardias propose de rassembler des devis, d'étudier les différentes possibilités et de l'inscrire au budget 2009.

L'assemblée adopte cette proposition.